



DEMANDE DISPENSE ETUDE D'IMPACT

01/08/2024

REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA SOURCE INTERMITTENTE ET CONSTRUCTION D'UNE HALLE COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER



NOTICE COMPLEMENTAIRE PERIMETRE DE PROTECTION DES EAUX MINERALES DE VICHY



Note d'Intervention pour le Projet de Réaménagement de la Place de la Source Intermittente avec Construction d'une Halle

Contexte du Projet

Dans le cadre du projet de réaménagement de la place de la source intermittente, nous entreprenons la construction d'espaces couverts de plein air tels qu'une halle ouverte, une galerie de liaison, une buvette, un pavillon dédié à la Source (donnant son nom à la place) et deux arches d'entrées. L'ensemble des travaux se déroulera sur le domaine public.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de revitalisation urbaine visant à améliorer l'attractivité et l'usage de cet espace. Il est impératif de noter que la place de la source intermittente se trouve dans le périmètre de protection des eaux minérales de Vichy, ce qui implique des contraintes spécifiques à respecter pour préserver la qualité et la pureté des eaux.

La Source Intermittente de Bellerive-sur-Allier, possède un forage situé à une profondeur de 87 mètres. Elle est gérée et entretenue par la municipalité de Bellerive-sur-Allier.





A - Objectifs du Projet

1. Réaménagement de l'Espace Public :

Créer un espace convivial et fonctionnel qui puisse accueillir divers événements et activités communautaires.

2. Constructions de plein air :

Mettre en place des structures couvertes polyvalentes servant de marché, de lieu d'expositions, de manifestations culturelles, de point d'information pour les promeneurs, et de mise en valeur de la Source.

3. Respect de la Protection des Eaux Minérales :

Assurer que toutes les interventions respectent les normes strictes de protection de la nappe phréatique et des sources minérales.

B - Mesures Spécifiques pour la Protection des Eaux Minérales

Pour répondre aux exigences de protection des eaux minérales de Vichy, plusieurs mesures seront mises en place :

1. Étude de sol et hydrogéologique :

L'étude de sol (voir annexe) recommande l'utilisation de fondations peu profondes. Étant donné la nature du sol et les divers réseaux présents sur le site, nous avons opté pour des structures légères nécessitant des fondations superficielles, conformes aux recommandations de l'étude de sol, avec des massifs isolés ancrés entre 50 cm et 1,50 m de profondeur. Nous avons choisi un système constructif en poteaux-poutres pour limiter l'impact sur le sol, les réseaux et l'environnement.

Avant le début des travaux, une étude hydrogéologique détaillée sera réalisée pour identifier les zones sensibles. Cette étude sera transmise à l'ARS.

2. Distance par rapport à la Source Intermittente

Les constructions se situent à une distance de 20 mètres de la Source. Seul le pavillon dédié à la Source forme une couronne autour de celle-ci., avec un premier rayon composé de six poteaux placés à 3,60 mètres de la source. La structure aérienne et légère du pavillon permet de limiter la profondeur des fondations, qui seront ancrées à une profondeur maximale de 1,50 mètre.



3. Matériaux de Construction Adaptés

Utilisation de matériaux de construction non polluants et inertes pour éviter toute contamination des sols.

Les fondations des constructions seront conçues de manière à préserver les écoulements naturels, et le béton utilisé ne contiendra aucun adjuvant polluant.

4. Les mouvements de sol : déblais / remblais

En raison des contraintes du site, qui comprend de nombreux réseaux et étant en zone PPRI, nos aménagements et constructions ont été conçus pour minimiser les mouvements de sol. C'est pourquoi nous avons respecté le niveau naturel du terrain dans notre aménagement. Nos constructions sont basées sur un système de poteaux et poutres afin de réduire l'impact sur le sol et d'éviter les effets de "barrière" en cas de crues.

Nos interventions en déblais se concentrent principalement sur des faibles profondeurs, avec un volume total de terrassement d'environ 3000 m³ pour l'ensemble du projet. Ce volume est soit réutilisé sur place, soit évacué, soit remplacé selon les besoins.

5. Système de Drainage et d'Évacuation des Eaux Pluviales :

Le projet de réaménagement vise à améliorer l'existant sans en altérer le fonctionnement existant.

*Zone Marché

Pour la surface imperméable du marché, les eaux pluviales (EP) seront recueillies directement dans des regards adaptés, puis raccordées au réseau existant.

*Zone Parc et Parking

Dans le parc et le parking, nous avons conservé l'ensemble des regards existants pour contrôler et évacuer les eaux pluviales provenant des zones imperméables (cheminements piétons et stationnements). Ces regards serviront de trop-plein et seront complétés par des noues paysagères dans le parc et la zone centrale du parking. Cela permettra une meilleure gestion de l'infiltration dans les sols perméables et évitera la stagnation des eaux de pluie.

*Conception et Aménagement

Les noues seront conçues avec une pente suffisante pour faciliter l'évacuation rapide des eaux de pluie.

Des systèmes de drainage efficaces seront mis en place pour diriger l'eau vers des zones appropriées.

Le choix de matériaux infiltrants pour la création des noues favorisera une infiltration rapide et réduira les risques de stagnation.



*Entretien Régulier

Un entretien régulier sera nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et l'état des noues, notamment pour éviter la prolifération des moustiques.

Un nettoyage régulier permettra de retirer les débris pouvant obstruer les drains et les systèmes d'évacuation.

*Gestion des végétaux

Les plantes sélectionnées seront adaptées au site et favoriseront l'absorption de l'eau tout en évitant une rétention excessive. Les végétaux seront bien entretenus pour maintenir leur bonne santé, prévenir l'accumulation de débris, et garantir un drainage efficace.

6. Collaborations et Concertation

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les autorités locales et les organismes de contrôle pour garantir le respect des réglementations en vigueur et des recommandations spécifiques au site, en veillant à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises.

7. Phase Travaux

-Mise en place de mesures de sécurité pour prévenir les risques de pollution accidentelle, notamment lors de la manipulation de substances potentiellement à risque.

-Mise en place d'un plan de gestion des déchets de chantier pour leur collecte, tri, et élimination en conformité avec les réglementations en vigueur.

-Réalisation de contrôles réguliers pour assurer le respect continu des normes de protection des eaux.

-Sensibilisation et formation des personnels de chantier et des intervenants aux bonnes pratiques de construction dans le périmètre de protection.

CONCLUSION

Le réaménagement de la place de la source intermittente et la construction de la halle sont des projets ambitieux qui visent à renforcer l'attractivité de Vichy tout en respectant scrupuleusement les contraintes liées à la protection des eaux minérales. Grâce à une planification rigoureuse et à des mesures adaptées, nous assurerons la préservation de cet élément naturel précieux tout en offrant un nouvel espace de vie à la communauté.